



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

Mairie
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour :
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 08/04/2021
Date d'affichage de la convocation : 08/04/2021
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 13/04/2021

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le **15 AVR. 2021**

ID : 033-213301435-20210413-2021_25-DE

Délibération n° 2021 – 25

CA20 – BP21

Mardi 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le huit avril deux mille vingt et un

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Johann PETIT - Nathalie TRIGANT - Mathieu OLIVEIRA - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absent(s) excusé(s) :

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

**DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020
BUDGET ANNEXE – HALTE NAUTIQUE**

Vu la délibération n°2021-028 portant approbation du Compte Administratif du Budget annexe 2020 de la Halte Nautique,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain TABONE, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de d'exploitation et d'investissement comme suit :

⇒ **Résultat de la section d'exploitation à affecter :**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	€
	Déficit :	2 808,27.....	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	3 000,00.....	€
<i>(Ligne 002 du CA)</i>	Déficit :	00,00.....	€
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	191,73.....	€
(A2)	Déficit :	00,00.....	€

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement :	Excédent :	50 982,83.....	€
de l'exercice	Déficit :	00,00.....	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	18 151,27.....	€
<i>(Ligne 001 du CA)</i>	Déficit :	€



Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15 AVR. 2021

ID : 033-213301435-20210413-2021_25-DE

Résultat comptable cumulé :	(R001)	Excédent :	69 134,10.....	€
	(D001)	Déficit :	00,00.....	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			€
Recettes d'investissement restant à réaliser :			€
solde des restes à réaliser :			€
(B) Besoin (-) réel de financement :			00,00.....	€
Excédent (+) réel de financement :			69 134,10.....	€

⇒ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire (A1)

En couverture des besoins de réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	00,00.....	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :	00,00.....	€
SOUS TOTAL (R1068) :	00,00.....	€

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R002 du Budget N+1) :	191,73.....	€
TOTAL (A1) :	191,73.....	€

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / Déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :	€
--	-------	---

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du Résultat :**

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	191,73 €		69 134,10 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			00,00 €

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE